



des regroupements provinciaux
d'organismes communautaires et bénévoles

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE :

**Pour être à la mesure des défis de société,
le Budget du Québec pour 2021-2022 doit soutenir la population
et ses groupes communautaires**

Mémoire transmis au ministre des Finances du gouvernement du Québec, monsieur Éric Girard, par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, dans le cadre de la campagne *Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement (CA\$\$\$H)*

Transmis le 14 février 2021



HAUSSEZ LE FINANCEMENT

www.trpocb.org

1, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H2X 3V8, 514-844-1309

www.trpocb.org

www.trpocb.org/campagneCASSSH

www.facebook.com/TableDesRegroupements

www.facebook.com/campagneCASSSH

Info@trpocb.org

Casssh@trpocb.org

Table des matières

1. Brève présentation de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles	3
2. Informations sur le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)	3
3. La pandémie nécessite que le gouvernement soutienne véritablement la justice sociale et les groupes communautaires, sans mettre leur autonomie en péril	4
4. Le financement accordé aux OCASSS est insuffisant et inéquitable et le PSOC n'est pas géré dans la transparence.....	6
4.1. Des exemples d'iniquités et d'insuffisance	9
4.2. Les OCASSS ne sont pas des ménages – leurs subventions doivent être indexées selon la hausse de leurs coûts de fonctionnement.....	13
4.3. Le PSOC n'est pas géré dans la transparence quant aux fonds publics	14
5. Accéder aux revendications de la campagne <i>CA\$\$\$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement)</i> , ainsi qu'à celles de la campagne <i>Engagez-vous pour le communautaire</i>	16
6. Le prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) doit être accompagné d'un budget consistant.....	17
7. Initiatives gouvernementales qui dupliquent ce que font des OCASSS	18
8. Solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses proposées par la Coalition Main rouge et par la Coalition Solidarité Santé	19
9. Rappel des propositions de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles.....	22
10. Conclusion.....	23
Annexe 1 : Portrait des fonds d'urgence COVID-19 annoncés aux OCASSS	25
Annexe 2 : Présentation détaillée de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et de ses membres.....	27

Rédaction, pour le conseil d'administration :

Mercédeez Roberge,
coordonnatrice de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles.

14 février 2021

1. Brève présentation de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Une présentation détaillée de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table) est fournie en annexe, mais en résumé, elle est formée de 45 regroupements nationaux rejoignant plus de 3 000 groupes communautaires autonomes à travers le Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.). Fondée en 1995, la Table est une interlocutrice nationale du ministère de la Santé et des Services sociaux.

2. Informations sur le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)

De tous les ministères et organismes, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) gère le plus gros programme de soutien financier des organismes communautaires, soit le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), créé en 1973.

Ce programme soutient plus de 3 000 organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS), lesquels peuvent être des groupes de personnes ou des regroupements d'organismes, et rayonner à un niveau local, régional ou à la grandeur du Québec. Sur les 4 000 groupes du mouvement de l'action communautaire autonome (ACA), plus de 3 000 sont des OCASSS locaux, régionaux ou nationaux.

Le PSOC se compose de trois modes de financement : les subventions pour la mission globale, celles pour répondre à des projets ponctuels et les ententes de services. Chacun de ces volets fonctionne différemment. Le financement pour la mission globale est celui qui protège le mieux l'autonomie des organismes communautaires, ce pour quoi le présent mémoire l'abordera spécifiquement.

Dans chaque région un établissement du réseau, soit un Centre intégré de santé et de services sociaux ou un Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CISSS-CIUSSS) est responsable de l'attribution des fonds du PSOC pour les groupes de la région, variant de 15 OCASSS (Nunavik) à près de 550 OCASSS (Montréal). Quant à la Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires du MSSS (DSSGAC), elle est en charge du PSOC pour environ 150 organismes et regroupements nationaux, ainsi que pour les centres d'aide et d'accompagnement aux plaintes.

La gestion régionalisée du PSOC rend très difficile la compilation d'informations permettant d'avoir un portrait de la situation. Cela pose des problèmes pour assurer le suivi des sommes dépensées par l'État pour la mission globale, tout comme pour le suivi des rehaussements distribués, ainsi que des sommes découlant des fonds d'urgence COVID-19. Ce fonctionnement cause également des iniquités de traitement, en raison des variantes dans les balises de financement entre les différents cadres régionaux.

Le présent mémoire interpelle donc le ministère des Finances non seulement quant au financement nécessaire aux OCASSS, mais aussi face au rôle que celui-ci pourrait jouer pour améliorer des règles qui ont un impact financier sur les OCASSS, ainsi que pour que le PSOC soit géré dans la transparence quant aux fonds publics.

3. La pandémie nécessite que le gouvernement soutienne véritablement la justice sociale et les groupes communautaires, sans mettre leur autonomie en péril

Le gouvernement exprime souvent sa grande appréciation du travail des OCASSS et il sait à quel point la population compte sur l'aide des groupes de leurs communautés dans tous les aspects de leur vie.

À un moment où les communautés n'ont jamais eu autant besoin des organismes communautaires et où le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est sur le point de dévoiler son plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), le budget 2021 est un rendez-vous à ne pas manquer entre les organismes communautaires et le gouvernement. Il s'agit d'une occasion unique, pour le gouvernement, de mettre en place des mesures structurantes pour améliorer, à long terme, la situation des organismes et pour renforcer leur capacité d'agir à un moment où ils sont des acteurs clés pour la reconstruction du filet social dans le cadre de la post-pandémie.

Pour améliorer les conditions de vie de la population il faut un revenu adéquat, des logements décents, des espaces verts, des conditions de travail qui favorisent la santé mentale et qui prennent en considération les facteurs psycho-sociaux.

Dans son rapport, suite à sa visite canadienne en 2019, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé possible a bien mis en évidence l'apport des groupes communautaires pour le respect du droit à la santé. « Les organismes de la société civile contribuent de manière importante à combler les lacunes restantes [de pleine réalisation du droit à la santé pour tous et toutes, sans discriminations] ; ils sont parfois financés par les gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux et, dans la plupart des cas ils ont développé des approches novatrices, incluant souvent une approche des droits humains, même si elles ne sont pas toujours explicites¹. » (Notre traduction)

Une crise sociale pourrait suivre la crise sanitaire et accroître la vulnérabilité des personnes, mais aussi celle des groupes et du mouvement. Les difficultés financières des groupes communautaires et l'épuisement de leurs ressources humaines n'auraient pas été aussi criants s'ils avaient toujours pu compter sur les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

Proposition no 1 de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de la population, d'assurer le respect de leurs droits et de réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches, que le gouvernement soutienne adéquatement l'action communautaire autonome et la justice sociale.

La COVID-19 a été durement vécue par les groupes du mouvement de l'action communautaire autonome, et elle l'a été de manière particulière pour ceux du domaine de la santé et des services sociaux.

Depuis le début de la pandémie, des groupes ont dû fermer temporairement ou limiter leurs activités, mais nombreux sont ceux qui ont fait preuve de grande créativité pour les maintenir différemment. Ceux dont la

¹ Rapport final du Rapporteur spécial sur le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé possible, sur sa visite au Canada – déposé au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies le 24 juin 2019, paragraphe 43, Référence : A/HRC/41/34/Add.2 (en anglais),

<https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session41/Pages/ListReports.aspx>

mission répondait aux urgences sanitaires d'alors ont été parfois louangés par la classe politique et médiatique, et un certain soutien financier a été accordé, sans que l'aide soit suffisante. Mais l'ensemble des besoins n'a été que très partiellement pris en compte et ce ne sont pas tous les groupes qui ont été aidés.

Or, pour préserver et améliorer la santé de la population, tous les groupes sont importants et nécessaires, pas seulement ceux qui fournissent des services mesurables ou des biens de dépannage. Bien sûr, on comprend que des urgences étaient prioritaires, mais l'absence de soutien à des groupes comme ceux qui défendent les droits de personnes marginalisées ou qui permettent la concertation du mouvement n'est pas justifiable.

La COVID-19 a amené le gouvernement à annoncer des fonds d'urgence, dont 10 se sont adressés à des OCASSS, et ce, pour une valeur totale de 128,8 millions \$ (voir tableau en annexe). Or, la Table ne dispose d'aucune information sur les montants réellement distribués, ni sur les destinataires. Cette absence d'information empêche d'avoir le portrait de la situation, notamment en ce qui a trait au nombre de groupes réellement soutenus, et même de savoir si les enveloppes ont été entièrement distribuées.

Alors qu'on aurait espéré une plus grande compréhension de la part de l'état bailleur de fonds, par exemple quant à la reddition de comptes pour les subventions reçues, les groupes ont plutôt fait face à un accroissement de tâches de gestion, tant pour leur financement régulier que pour les « fonds d'urgence COVID-19 ». Loin d'être des détails administratifs, des décisions réduisent l'autonomie des groupes et la démocratie interne qui s'y vivent, au point d'avoir tenté de leur imposer de tenir leurs assemblées générales alors que le contexte de la pandémie ne permettait pas à tous de le faire.

Les OCASSS ont été très peu pris en compte dans les décisions du gouvernement en lien avec la pandémie. Il a continuellement fallu transposer des consignes adressées au secteur privé aux réalités du milieu communautaire. Lorsqu'ils ont été nommés, c'était pour souligner le besoin de bénévoles pour s'occuper des « plus mal pris² », pour éviter que le confinement entraîne de la violence conjugale et des problèmes de santé mentale et qu'il n'était « pas question qu'il y ait quelqu'un au Québec qui n'ait pas quelque chose à manger³.»

Que ce soit en soutenant les ressources d'hébergement en dépendance, pour femmes victimes de violence, ou pour personnes itinérantes à Montréal ou par le dépannage alimentaire, le gouvernement a tout d'abord soutenu les groupes agissants sur la subsistance directe : se nourrir et se réfugier. Ce n'est qu'en août que la santé mentale a fait l'objet d'un montant spécifique.

Quant aux montants moyens disponibles, ils varient en fonction du nombre de groupes ciblés, de 2 à 3 000, mais la durée du soutien doit aussi être mise en perspective. Ainsi, 7 Fonds d'urgence COVID-19 n'ont couvert que 3,5 mois ou moins et un fonds a couvert 6,5 mois. Seuls les deux fonds ciblant les OCASSS du domaine de la santé mentale ont couvert 12 mois chacun, alors que cela aurait dû être une pratique généralisée.

Le tableau en annexe illustre que même l'enveloppe la plus importante, soit le Fonds de 70 millions \$ annoncé en août pour compenser certaines pertes de revenus liées à la pandémie, ne couvrant que 6,5 mois il n'a représenté qu'un montant moyen de 3 590\$ par groupe. Soulignons aussi que ce fonds a été le seul à ne pas exclure les organismes n'offrant pas de services directs à la population, tous les autres laissant de côté les organismes axés vers la concertation et les actions collectives.

² François Legault, Premier ministre, conférence de presse du 21 mars 2020.

³ François Legault, Premier ministre, conférence de presse du 26 mars 2020.

Qui plus est, ce n'est qu'à la mi-novembre que le MSSS a finalement accepté d'ajuster les règles du PSOC au contexte de la pandémie en cessant d'obliger la tenue d'assemblées générales annuelles avant la fin de décembre. Il aura fallu deux mois et demi d'intenses démarches pour qu'il arrête de nier le droit des membres des OCASSS de contribuer à la réalisation du droit à la santé, par les moyens qu'ils choisissent, et, par conséquent, cesse d'enfreindre leur autonomie.

Loin d'être des détails administratifs, les règles du PSOC, comme celles des fonds d'urgence, ont des conséquences majeures sur la capacité des OCASSS à contribuer à la réalisation du droit à la santé. Leurs lourdeurs bureaucratiques s'ajoutent aux difficultés prévisibles que les mesures de distanciation physique et d'isolement social auront sur leurs actions individuelles et collectives de transformation sociale. Ce n'est pas d'hier que le gouvernement voit les OCASSS surtout en fonction des biens et services qu'il n'a pas à fournir. La pandémie a révélé que cette vision est toujours sur le point de remonter à la surface dès que l'État veut mesurer les effets du financement qu'il accorde, sur la santé de la population, mais aussi sur les économies qu'il réalise.

Proposition no 2 de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Que le gouvernement soutienne tous les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux, afin qu'ils puissent faire face aux suites de la pandémie en injectant des sommes dans le volet mission globale du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Ces sommes devront être administrées selon les règles de ce programme, notamment en considérant la reddition de comptes du PSOC comme étant également valide pour les fonds COVID-19.

4. Le financement accordé aux OCASSS est insuffisant et inéquitable et le PSOC n'est pas géré dans la transparence

En 2001, le gouvernement du Québec adoptait la [Politique gouvernementale : « L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec »](#) (Politique gouvernementale). Celle-ci reconnaît les groupes comme « une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » et engage notamment le gouvernement à leur verser un financement en appui à la mission globale.

Le soutien des communautés est au cœur des actions et préoccupations des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux. Un nombre toujours croissant de personnes s'adressent aux groupes, et sans soutien adéquat, ces derniers ne peuvent jouer un rôle social qui serait à la mesure des souhaits de leurs membres.

Or, les montants attribués actuellement sont insuffisants pour considérer que le PSOC constitue une « participation significative », ni qu'il est suffisant pour « favoriser la continuité dans la réalisation des activités » tel qu'il est énoncé dans le *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, élaboré pour guider les ministères dans l'application de la Politique gouvernementale.

« Le niveau de participation gouvernementale n'est pas déterminé par la politique, plusieurs facteurs pouvant influencer la hauteur du soutien financier. Cependant, la politique énonce le principe qui doit prévaloir dans sa détermination : le montant forfaitaire accordé à l'organisme contribue à « couvrir un seuil plancher qui constitue une participation significative aux coûts admissibles¹² ».

La notion de seuil plancher ne doit pas être interprétée comme signifiant qu'il faut accorder le plus bas soutien possible, puisqu'elle est indissociable de la « participation significative » à laquelle la politique engage le gouvernement. Le seuil plancher correspond au soutien suffisant pour favoriser la continuité dans la réalisation des activités qui découlent de la mission globale d'un organisme d'action communautaire, incluant les activités liées à sa vie associative et à la vie démocratique. Cette notion s'applique aussi en prenant en considération le paramètre sur la capacité financière de l'État. La participation au soutien en appui à la mission globale doit être calculée en tenant compte de toutes les dépenses admissibles réelles engagées par l'organisme.»⁴ (Nous soulignons)

La Politique gouvernementale annonçait aussi que le financement en appui à la mission globale des organismes communautaires autonomes « *constituera une portion prépondérante du financement global accordé par le gouvernement au milieu communautaire.* »

Le tableau qui suit présente le portrait du soutien accordé pour la mission globale, depuis 2009, par le PSOC du MSSS, en spécifiant la part que représentent les subventions pour la mission globale, des deux autres modes de financement intégrés au PSOC, soit les projets ponctuels et les ententes de service. Outre les budgets totaux du MSSS, ces données proviennent du MTESS car le MSSS n'en produit pas.

Tableau #1 : Portrait du soutien financier pour la mission globale attribué aux organismes communautaires par le ministère de la Santé et des Services sociaux, PSOC, depuis 2009-2010.

	Subventions versées par le PSOC du MSSS ⁵					Budget total du MSSS	
	Montant \$ total PSOC : mission globale, projets et ententes de service	Montants versés pour la mission globale			Rehaussements des Budgets	Montant \$	% versé pour la mission globale
		Montant \$ et son % parmi les 3 modes	Indexation versée				
2009-2010	452 807 974	378 325 175	83,6%	1,4%		31 294 354 200	1,2%
2010-2011	456 310 891	390 481 479	85,6%	2,0%		28 187 501 400	1,4%
2011-2012	482 822 175	400 118 492	82,9%	2,4%		29 268 950 400	1,4%
2012-2013	508 168 776	416 911 260	82%	2,4%		30 612 015 300	1,4%
2013-2014	525 999 259	445 121 129	84,6%	1,6%		31 614 132 300	1,4%
2014-2015	527 903 545	452 449 346	85,7%	0,9%		32 556 925 900	1,4%
2015-2016	534 181 238	460 747 324	86,3%	1,0%		33 058 574 800	1,4%
2016-2017	551 709 681	466 198 169	84,5%	1,2%		35 258 461 700	1,3%
2017-2018	580 644 556	481 193 807	82,9%	0,7%	10 000 000	36 791 744 700	1,3%
2018-2019	651 187 043	505 655 324	77,7%	1,6%	17 000 000	38 540 835 000	1,3%
2019-2020	n/d	530 745 809	77,7% ⁶	1,8%	35 000 000	40 591 845 500	1,3%
2020-2021	n/d	575 299 234	77,7%	2,2%	40 000 000	42 786 958 600 ⁷	1,3%

⁴ Gouvernement du Québec, 2003, Cadre de référence en matière d'action communautaire, 2^e partie, page 25.

⁵ Source des données 2009-2010 à 2018-2019 : SACAIS, *Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation* (annuel) et Avis du RQ-ACA sur l'État de situation. Les cases grisées sont des estimations effectuées en ajoutant les rehaussements et l'indexation au montant de l'année précédente.

⁶ La donnée la plus récente étant 2018-2019, le 77,7% est reproduit pour les années 2019-2020 et 2020-2021.

⁷ Montant prévu dans Québec, Budget des dépenses 2020-2021, Ministère de la Santé et des Services sociaux, .p. 163

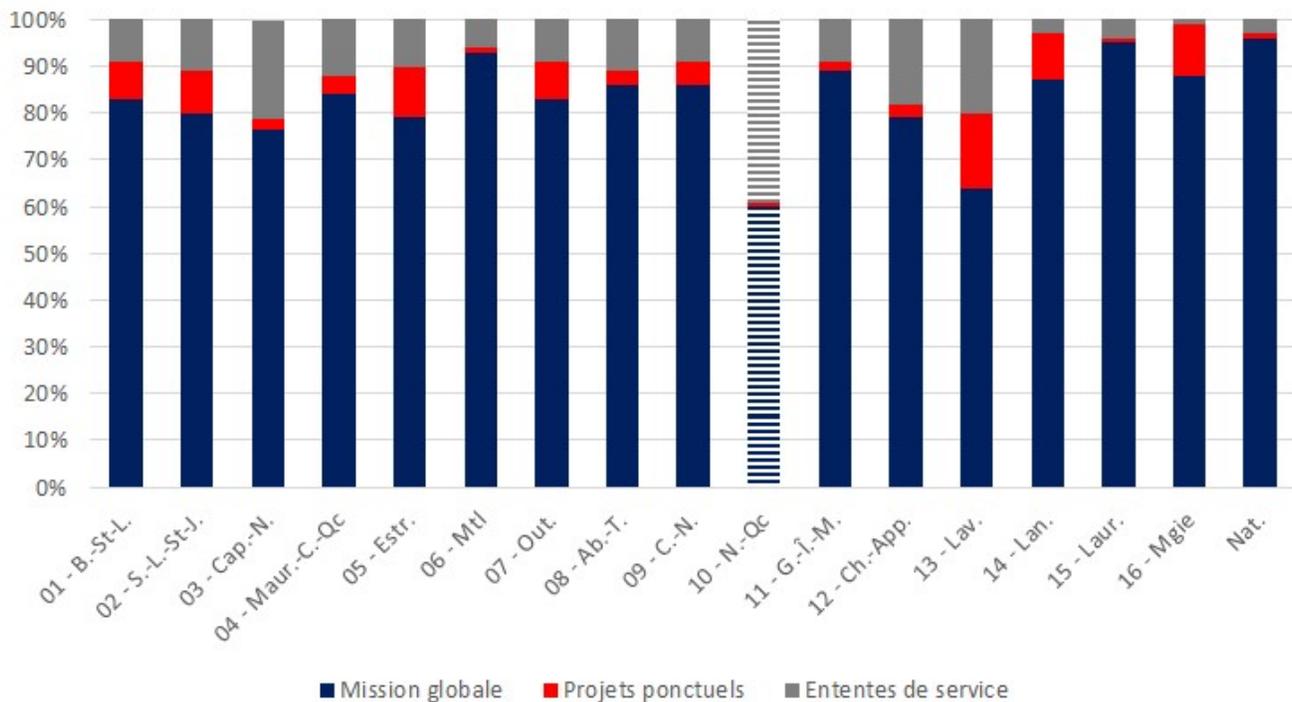
La baisse de la part du financement du PSOC accordée pour la mission globale y est bien visible et très inquiétante. De 76% en 2001-2002, la part occupée par ce mode de financement avait atteint un plafond en 2015-2016, soit 86%, mais elle n'est plus maintenant que de 78% en 2018-2019, et ce, malgré les sommes ajoutées depuis 2017, spécifiquement pour la mission globale. Pour renverser cette tendance, le gouvernement doit injecter une somme importante pour le volet mission globale du PSOC.

Ainsi, même après l'ajout des 4 enveloppes de rehaussement depuis 2017-2018, dont le 40 millions \$ pour l'année 2020-2021, l'enveloppe du PSOC pour la mission globale n'est que de 1,3% du budget du MSSS, ce qui est même un recul face au maigre 1,4% entre 2010 à 2015.

Le tableau suivant illustre que si le financement à la mission globale représente moins de 83% du financement total accordé par le PSOC pour 2017-2018, la proportion est très variable selon les régions, allant même jusqu'à 60% dans le Nord-du-Québec⁸, 64% dans la région de Laval et de 79% dans celle de Chaudière-Appalaches.

Tableau #2 : Répartition des trois modes de financement PSOC pour 2017-2018 – données du MTESS

MTESS, 2017-2018



Pour assurer un suivi rigoureux de la situation à l'égard du PSOC, il importe de plus que les données sur les différents modes de financement soient facilement et rapidement accessibles. Malheureusement la Table éprouve chaque année des difficultés à obtenir les informations complètes quant aux dépenses du MSSS à l'égard des trois modes de financement.

⁸ La région du Nord-du-Québec est présentée visuellement de manière différente, afin de prendre en considération son contexte particulier dans les analyses, mais la faible part du financement à la mission globale qui y est attribuée ne s'explique pas plus là qu'ailleurs.

La gestion du PSOC, par 17 instances administratives dont 1 pour chacune des 16 régions sociosanitaires⁹, rend très difficile la compilation d'informations permettant d'avoir un portrait de la situation quant au ratio entre les modes de financement, tant globalement que pour chacune des régions. Ce point sera abordé plus en détail en lien avec la transparence.

4.1. Des exemples d'iniquités et d'insuffisance

En injectant des sommes s'adressant à tous les OCASSS, à chacun des budgets depuis 2017-2018, le gouvernement a reconnu la nécessité de l'augmentation du financement à la mission des organismes communautaires en santé et services sociaux. Si le montant total du rehaussement accordé peut sembler élevé, soit 102 millions \$, il ne faut pas oublier qu'il s'adresse à 3 000 groupes. Il demeure largement insuffisant par rapport au manque à gagner de 370 millions de dollars annuellement, montant qui représente l'écart entre les montants demandés par les OCASSS par leur formulaire annuel et les montants qu'ils obtiennent.

Les rehaussements n'ont d'ailleurs pas profité à tous les organismes d'action communautaire autonome et les montants ont été inégaux selon les années et selon les régions. Les rehaussements accordés n'ont pas été suffisants pour faire une réelle différence, ni pour aplanir les iniquités actuelles. Ainsi, le 10 millions \$ injecté en 2017-2018 n'a haussé la subvention médiane pour l'ensemble des OCASSS que de 500\$.

Autre exemple, cette fois concernant le montant de 17 millions \$ distribué en 2018-2019, selon des données préliminaires il n'a touché que 37% des OCASSS. En fait, dans au moins le tiers des instances administratives régionales du PSOC, la moitié ou plus des organismes n'ont bénéficié d'aucun rehaussement, excluant même jusqu'à 75% dans la région de l'Outaouais. Quant à ceux qui en ont reçu, le montant fut généralement autour de 5 000\$, à l'exception des organismes qui recevaient alors un premier versement. L'analyse des montants distribués montre d'ailleurs de grandes iniquités puisque, par exemple, dans la région des Laurentides, la valeur du rehaussement a varié entre 163\$ et 232 000\$, tandis qu'elle variait entre 3,000\$ et 77 000\$ dans la région de la Capitale-Nationale.

Quant au montant de 35 millions de dollars de rehaussement issu du budget de 2019-2020, un montant de 1,7 million a été distribué à 137 des 155 organisations recevant leur financement de la part de la DSSGAC. De ceux-là, 2 organismes nationaux ont alors obtenu un premier financement de 50 000\$ pour leur fonctionnement général. Les 136 autres organismes ont été rehaussés entre 8 480\$ et 37 523\$, pour un montant moyen de 12 313\$. De fait, la situation de ces organismes n'a que très peu été améliorée, lorsqu'on compare la situation précédant l'application du premier rehaussement, en 2017-2018 à celle prévalant en 2019-2020, comme le montre le tableau suivant. Ainsi, les organismes financés par la DSSGAC n'ont vu leur financement moyen augmenté que de 15 000, durant toute la période, laquelle inclue trois vagues de rehaussement et d'indexation annuelle. De plus, alors que 115 organismes recevaient moins de 200 000\$ annuellement en 2017, ils étaient plus nombreux en 2019-2020, soit 122.

La Table ne dispose pas de données semblables pour les enveloppes gérées par chaque CISSS-CIUSSS pour l'année 2019-2020, mais rien ne permet de croire que la tendance serait différente.

⁹ Les régions socio-sanitaires 17 et 18, soit le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James, sont gérées différemment.

Tableau #3 : Portrait des subventions PSOC pour la mission globale des organismes recevant leur financement de la DSSGAC, de 2017 à 2020

Situation en 2017, soit avant l'application du rehaussement du budget de 2017-2018	Situation en 2019-2020, après l'application des rehaussements et indexations depuis 2017
<ul style="list-style-type: none"> • De 10 171\$ à 533 962\$, pour une moyenne de 112 480\$ • 115 des 142 organismes recevaient moins de 200 000\$ 	<ul style="list-style-type: none"> • De 21 887\$ à 558 200\$, pour une moyenne de 127 583\$. • 122 des 155 organismes recevaient moins de 200 000\$

Ces données illustrent bien que des rehaussements de 35 millions \$, ou même de 40 millions \$, ne sont pas suffisants pour faire une différence significative dans la vie de 3 000 organismes et dans celle des personnes qui y recourent.

Les OCASSS demandent simplement d'obtenir un financement suffisant pour remplir leur mission, comme leurs membres le souhaitent. À ne jamais recevoir un financement à la hauteur de leurs besoins, soit le montant qu'ils inscrivent dans leur formulaire annuel de demande PSOC, les groupes et regroupements en viennent à se demander à quoi sert le dépôt d'une demande, puisque l'énoncé de ce besoin ne semble pas être considéré.

Si les groupes et leurs regroupements obtenaient un financement adéquat, ils pourraient, notamment consolider et développer leur vie associative, leur mission de transformation sociale de même que les ressources et activités qu'ils rendent disponibles. Cela leur permettrait également d'améliorer les conditions de travail de leurs équipes et ainsi contrer un appauvrissement qui se vit tout près d'eux et la perte d'expertise due au taux de roulement. Ils doivent pour ce faire disposer des budgets suffisants, non seulement pour augmenter les salaires, mais aussi pour améliorer les conditions de travail et de formation et offrir des avantages sociaux, tels que l'accès à un régime de retraite et à des assurances collectives.

Un sondage mené par la Table en 2019 a permis d'illustrer les conséquences de l'insuffisance du financement à la mission globale chez les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux. Ainsi, des 515 répondants, 91 % ont déclaré vivre des impacts négatifs du manque de financement à la mission! De ce nombre :

- 53 % ont dû couper dans les activités et services;
- 50 % ont dû couper dans les achats de matériel et frais liés au local;
- 47 % ont dû couper dans leur personnel;
- 43 % ont dû couper dans les salaires, ou n'ont pas pu les augmenter;
- 26 % ont dû diminuer les périodes d'ouverture.

Sans financement adéquat, les groupes sont limités dans leur capacité à répondre aux besoins de la population, et à offrir toutes les activités et le soutien nécessaires.

Les chiffres qui suivent permettent de constater la petitesse des subventions que reçoivent la majorité des groupes. Outre la section grisée, les données portent sur l'année 2011-2012, car ce sont les seules données rendues disponibles par le MSSS relativement au financement par types d'organismes, selon les typologies¹⁰

¹⁰ Depuis novembre 2020, le Cadre de gestion ministériel du PSOC énumère les typologies de la manière suivante : aide et entraide, milieux de vie et de soutien dans la communauté, sensibilisation et promotion et de défense des droits, organismes d'hébergement temporaire, regroupements régionaux, regroupements nationaux d'organismes et organismes nationaux de services.

utilisées par le PSOC. Mais comme présenté plus haut, les rehaussements attribués depuis 2017 ne peuvent avoir vraiment augmenté les subventions moyennes et médianes.

Tableau #4 : Financement reçu selon les typologies du PSOC

Financement reçu en 2011-2012 (PSOC-mission globale - données du MSSS)					2021-2022 Seuils planchers communs demandés
Typologies	Nombre d'organismes	Subvention moyenne	Subvention médiane	35% des groupes	
• Milieu de vie	1 458	118 119\$	95 036\$	Reçoivent moins de 70 000\$/an	421 540\$
• Aide et entraide • Sensibilisation, promotion et défense des droits	1 139	73 171\$	50 214\$	Reçoivent moins de 30 000\$/an	252 924\$
• Hébergement (24/7)	310	410 902\$	370 728\$	Reçoivent moins de 250 000\$/an	843 078 \$ + 15 000 \$ par lit supplémentaire
• Regroupement	105	85 357\$	71 936\$	Reçoivent moins de 50 000\$/an	491 796\$
Résumé	3000	130 000\$	81 000\$		

Ces données, ainsi que celles fournies par le MTESS pour 2017-2018, permettent d'ailleurs de constater que le nombre de groupes ayant reçu moins de 70 000\$ par an n'a que très peu fluctué en 6 ans, passant de 1 300 OCASSS en 2011-2012 à 970 en 2017-2018.

Depuis 2003, la Table a contribué à de nombreux travaux visant l'harmonisation d'importantes règles administratives du PSOC. Les documents suivants ont ainsi été harmonisés de manière à ce que leurs règles s'appliquent avec équité sur tout le territoire : la reddition de comptes (en 2008), la convention triennale de soutien financier (en 2012), le formulaire annuel de demande (en 2013), ainsi que le *Cadre de gestion ministériel du Programme de soutien aux organismes communautaires pour le mode de financement en soutien à la mission globale* (2020).

Cependant, il existe encore de fortes disparités: des groupes ayant des missions similaires pouvant être admis au PSOC dans une région et pas dans une autre, ou ne pas recevoir de montants comparables. Ce traitement inéquitable des groupes signifie que le gouvernement soutient différemment la population selon les régions, perpétuant ainsi des inégalités sociales importantes.

Les iniquités se constatent dans le financement alloué. Ainsi, des variations importantes s'observent dans le financement entre les groupes et entre les régions, notamment parce qu'il n'existe pas de seuils planchers communs applicables de manière équitable. En effet, certaines régions appliquent des seuils planchers régionaux (ou budget de base requis). Ceux-ci sont définis dans les Cadres régionaux, ce qui fait varier le financement distribué selon l'emplacement du groupe, et conséquemment, affecte l'accès de la population :

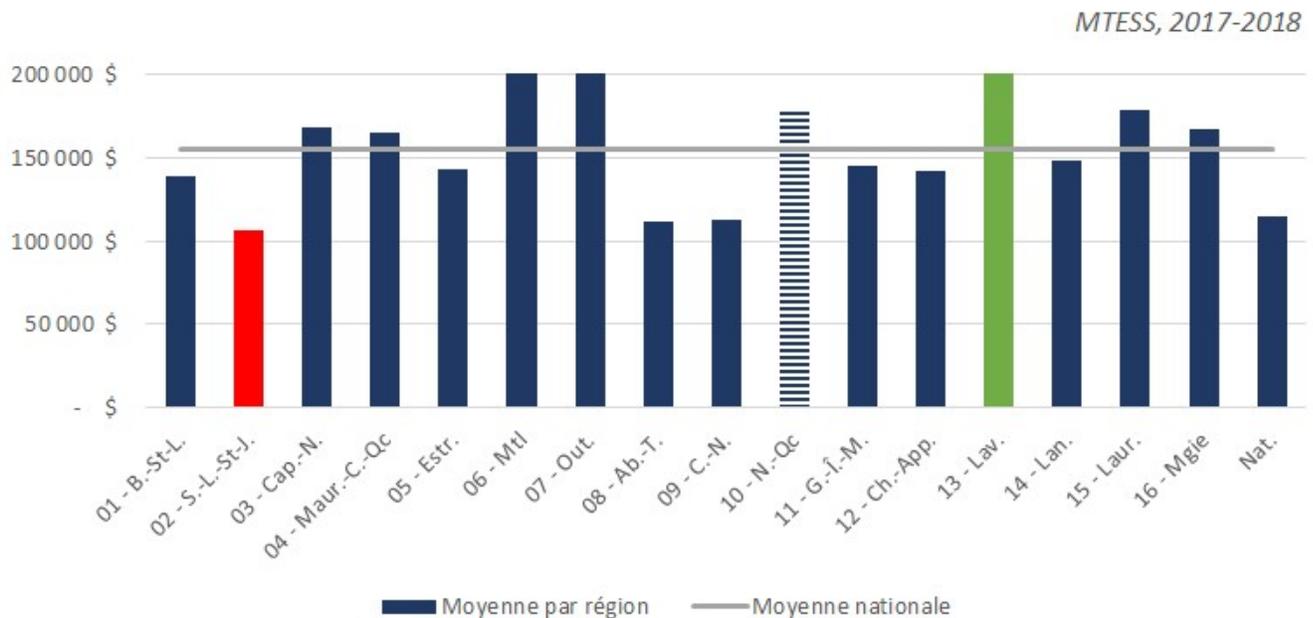
- En 2015-2016, le montant de base d'un groupe de « Sensibilisation, promotion et défense des droits » était de 161 000\$ dans une région et de 215 000\$ dans une autre, comparativement au seuil plancher commun revendiqué cette année-là de 237 252\$.

- En 2016-2017, la subvention obtenue pour héberger un jeune dans des ressources d'action communautaire autonome (de 10 à 20 lits) variait de 11 000\$ à 44 000\$ par jeune par année, selon les régions.
- En 2018, le montant de base annuel d'un groupe « Milieu de vie et de soutien dans la communauté » était de 135 000\$ dans une région et de 280 000\$ dans une autre, comparativement au seuil plancher commun revendiqué cette année-là de 395 420\$.

Le tableau suivant illustre l'ampleur des différences de traitement des OCASSS selon leur région. On y voit qu'un groupe au Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord ou de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi qu'un organisme financé par la DSSGAC, est beaucoup moins financé qu'ailleurs, que ce soit en regard de la subvention moyenne ou médiane. L'écart entre la moyenne régionale la plus haute et la plus basse correspond à environ 100 000\$, ce qui est considérable face à la subvention médiane de 105 000\$, toutes régions confondues.

Tableau #5 : Montant de la subvention moyenne à la mission globale pour 2017-2018 – données du MTESS

Subvention moyenne	154 622 \$	Subvention médiane	104 903 \$
Subvention moyenne ↑ (Lav.)	204 737 \$	Subvention médiane ↑ (Laur.)	154 534 \$
Subvention moyenne ↓ (S.-L.-St-J.)	106 485 \$	Subvention médiane ↓ (S.-L.-St-J.)	51 763 \$
Écart ↔	98 252 \$	Écart ↔	102 771\$



4.2. Les OCASSS ne sont pas des ménages – leurs subventions doivent être indexées selon la hausse de leurs coûts de fonctionnement

Alors que le MSSS indexe la portion de son budget destiné aux établissements de santé en fonction de leurs coûts de système (ou hausse des coûts de fonctionnement), il n'agit pas de même pour la portion qu'il destine aux subventions des groupes communautaires. Pour indexer ces derniers, le MSSS utilise l'Indice des prix à la consommation (IPC), une statistique conçue pour des dépenses de consommation des ménages. Or, ni la logique ni le taux qui en résulte ne sont adaptés aux organismes communautaires et ce double standard n'est pas justifiable.

L'IPC donne une valeur à la variation des coûts des biens et des services de consommation à assumer par les consommateurs et les consommatrices. Ce taux sert ensuite à indexer les salaires, les loyers résidentiels, les pensions alimentaires et les versements de diverses prestations aux personnes et aux ménages (ex. Régime de pension). Cette mesure n'est absolument pas adaptée pour calculer l'augmentation de l'ensemble des coûts de fonctionnement que les groupes doivent assumer, car ils ne sont ni des consommateurs, ni des ménages.

Ainsi, alors que l'indexation devrait assurer le maintien de la valeur des subventions, l'utilisation de l'IPC entraîne un appauvrissement des groupes. Étant souvent un employeur, il doit assumer des charges sociales et respecter des contrats de travail. Par exemple, hausser un salaire de 2% coûte, à l'employeur, un montant plus élevé que la valeur de ce 2%, l'augmentation des charges sociales s'ajoutant à ce montant.

Par exemple, un groupe recevant 200 000\$ de subvention du PSOC recevra 4 000\$ d'indexation au taux de 2%. Or, indexer les deux salaires à ce même taux, en ajoutant les charges sociales correspondantes, équivaut déjà à des coûts de plus de 3 000\$ et le montant s'élève minimalement à 4 700\$ après l'indexation des autres frais de fonctionnement. Ce déficit serait encore plus grand si l'on calculait les hausses qui ne suivent pas l'IPC, comme les frais de transport, d'assurances, de télécommunications et les équipements informatiques. Quant au loyer, il suit des taux et des règles du marché commercial et non au marché résidentiel, ce qui illustre encore une fois que les OCASSS ne sont pas des ménages.

Le PSOC a longtemps été le seul programme à indexer les subventions à la mission globale, mais cela ne signifiait pas que tout était gagné, puisqu'il restait à revoir les bases servant au calcul de l'indexation. Rappelons qu'avant 2013, les taux d'indexation variaient selon les régions, une partie de l'indexation pouvait être retenue pour d'autres usages et des groupes pouvaient être exclus de l'attribution. De plus, ce n'est que depuis 2014 que le formulaire annuel de demande du PSOC intègre une mention quant au fait que la subvention sera indexée. Quant aux regroupements provinciaux, ils ont dû attendre 2008 pour recevoir une première indexation et obtenir le même traitement que leurs membres.

De plus, la détermination du taux d'IPC à utiliser, et son assise dans l'administration gouvernementale ne sont pas limpides, les informations fournies par les fonctionnaires et le personnel politique variant pratiquement chaque année. Il est donc urgent que les règles de calcul et d'application de l'indexation des subventions soient discutées et par la suite consignées de manière claire.

Depuis plusieurs années la Table utilise l'estimation qu'elle a effectuée à partir de la portion des coûts de système du MSSS qui affectent aussi le fonctionnement des organismes et regroupements communautaires. Ce calcul a mené à estimer la hausse des coûts de fonctionnement des organismes à 3,25%; comparativement, depuis 2012 l'indexation versée selon l'IPC a varié de 0,7% à 2,4%. La Table revendique

donc une indexation basée sur ce taux pour l'ensemble des groupes et des regroupements recevant du financement du PSOC de même que pour tous les groupes financés par d'autres ministères.

La Table estime que le ministère des Finances a un important rôle à jouer pour que le PSOC traite équitablement les groupes recevant des subventions pour leur mission globale, par l'application généralisée d'une indexation basée sur la hausse des coûts de fonctionnement.

Il importe également de rappeler que l'amélioration des conditions de travail passe aussi par la mise en place d'une indexation basée sur la hausse des coûts de fonctionnement en tant qu'organisation, car cela permettra à tous les groupes d'indexer les salaires des travailleuses et des travailleurs.

La Table réitère sa disponibilité pour discuter avec toutes les instances ministérielles concernées de la meilleure manière d'établir un calcul de l'indexation qui serait basé sur la hausse des coûts de fonctionnement des OCASSS, en remplacement de l'IPC.

4.3. Le PSOC n'est pas géré dans la transparence quant aux fonds publics

Malgré l'abondance de données transmises par le gouvernement du Québec lorsqu'il dépose son budget annuel, aucun document ne fournit de détails de la dépense du MSSS prévue quant au PSOC. Des ministères ayant des programmes beaucoup plus modestes inscrivent davantage d'informations que le MSSS quant aux prévisions pour l'année prochaine et aux dépenses de l'année terminée.

Le budget spécifique du PSOC n'apparaît pas dans le cahier « Crédits des ministères et organismes » produit par le Conseil du Trésor au dépôt du Budget du Québec. Les subventions versées par les CISSS-CIUSSS sont intégrées sous « Organismes communautaires et autres organismes » (Programme 2 du MSSS) et les subventions versées par l'administration nationale du PSOC sont intégrées dans « Autres crédits de transfert » (Programme 1), sans spécifier s'il s'agit de subventions pour la mission globale.

En plus d'être imprécise, la seule information transmise par la présentation du budget du Québec ne corrobore pas avec les données qui sont transmises ensuite lors de l'étude des crédits, faite en Commission parlementaire. Les données pour 2017-2018 et 2019-2020 sont données pour illustrer une situation qui se vit chaque année.

Ainsi, le montant de l'enveloppe du PSOC n'est pas inscrit dans le budget du Québec, ni sa répartition par responsabilité de financement (l'administration nationale et celles des régions), ni selon les modes de financement du PSOC, et encore moins le taux d'indexation appliqué. Ce manque de transparence ne permet pas de savoir si l'enveloppe dédiée aux subventions pour la mission globale est prépondérante face aux 2 autres modes (ententes et projets), enjeu pourtant crucial pour respecter la Politique gouvernementale de 2001.

Outre les documents budgétaires provinciaux, aucun document ne réunit les informations sur la progression des enveloppes régionales, et encore moins sur l'utilisation en fonction des typologies utilisées et les données ne précisent souvent pas la part attribuée aux 3 modes de financement du PSOC. Sa gestion régionalisée fait en sorte que les données ne sont disponibles qu'une fois que les sommes ont été dépensées et centralisées. Cela occasionne ainsi une perte de transparence quant aux fonds publics, empêchant la population de juger si les sommes allouées à la santé sont suffisantes ou non.

Tableau #6 : Imprécision et incohérence dans les données présentées à l'Assemblée nationale selon les sources

MSSS - dépenses publiques	Pour 2017-2018		Pour 2019-2020	
	Sources des données	Selon le document du Budget ¹¹	Selon l'Étude des crédits ¹²	Selon le document du Budget ¹³
Fonds gérés par les CISSS-CIUSSS				
« Organismes communautaires et autres organismes » (sans précision et incluant les 3 modes)	583 706 600 \$		675 681 900 \$	
Subventions du PSOC à environ 3000 organismes à rayonnement local et régional (3 modes)	Non spécifiée	583 542 309 \$	Non spécifiée	687 132 006 \$
Part des subventions à la mission globale versus les autres modes de financement	Non spécifiée	Non spécifiée	Non spécifiée	Non spécifiée
Fonds gérés par la DSSGAC				
« Autres crédits de transfert » (incluant des organismes communautaires et les 3 modes)	18 637 900 \$		19 378 900 \$	
Subventions du PSOC à environ 150 organismes à rayonnement national (3 modes)	Non spécifiée	16 764 716 \$	Non spécifiée	22 163 818 \$
Part des subventions à la mission globale versus les autres modes de financement	Non spécifiée	Non spécifiée	Non spécifiée	Non spécifiée

Le gouvernement doit assurer la transparence des dépenses des fonds publics et de la gestion du PSOC en donnant accès, dans des formats universellement accessibles, aux données illustrant le portrait du financement pour chaque année, incluant les données comparatives pour les 5 années précédentes. Pour assurer le suivi de chacun des volets du PSOC, les sommes distribuées pour la mission globale devraient être présentées distinctement de celles distribuées en ententes et en projets ponctuels. Ces données devraient présenter le portrait global du Québec, ainsi que celui de toutes les instances qui administrent le PSOC, soit tous les CISSS-CIUSSS et la DSSGAC, et porter sur le financement de tous les types d'organismes qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux en précisant leur classement (selon la typologie).

¹¹ Conseil du Trésor, Budget des dépenses 2018-2019, Crédits des ministères et organismes, Crédits de transfert dépensés pour 2017-2018, p. 173

¹² Commission de la santé et des services sociaux, Étude des crédits 2018-2019, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Réponses aux questions particulières - Opposition officielle- Volume 3, pp. 121-193, réponses à la question #373 sur les dépenses de 2017-2018.

¹³ Conseil du Trésor, Budget des dépenses 2020-2021, Crédits des ministères et organismes, Crédits de transfert dépensés pour 2019-2020, p. 174

¹⁴ Commission de la santé et des services sociaux, Étude des crédits 2020-2021, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Réponses aux questions particulières - Opposition officielle- Volume 3, pp. 218-294, réponses à la question #360 sur les dépenses de 2019-2020.

5. Accéder aux revendications de la campagne CA\$\$\$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement), ainsi qu’à celles de la campagne Engagez-vous pour le communautaire

En répondant aux propositions précédentes, le gouvernement accèderait aux revendications de deux campagnes interreliées dans lesquelles les OCASSS sont particulièrement engagés : la campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#), ainsi que la campagne [Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement](#) (CA\$\$\$H).

La première a été lancée à l’automne 2016 par l’ensemble des secteurs de l’action communautaire autonome, dont la Table. Coordonnée par le Réseau québécois de l’action communautaire autonome (RQ-ACA), la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* réclame, de l’ensemble des ministères et organismes gouvernementaux, l’augmentation du financement des 4 000 organismes de l’action communautaire autonome par l’ajout de 460 millions \$ par année d’ici au budget de 2022, ainsi qu’un réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux.

Quant à la campagne CA\$\$\$H (*Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement*), elle a été relancée le 17 octobre 2017 et constitue la suite de la campagne *Je tiens à ma communauté > Je soutiens le communautaire* qui était réalisée depuis 2012. Coordonnée par la Table cette campagne nationale, cible particulièrement le financement et le fonctionnement du PSOC administré par le MSSS. Le montant qu’elle revendique, soit 370 millions \$ d’ici au budget de 2022, fait partie du total réclamé par la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*.

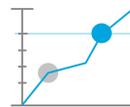
Ces deux campagnes revendiquent l’indexation annuelle selon les coûts de fonctionnement pour tous les programmes. Si, dans le cas du PSOC, cela signifie mettre fin à l’utilisation de l’IPC comme présenté plus haut, dans nombre d’autres programmes, il s’agit d’instaurer l’indexation annuelle des subventions pour la mission globale sans utiliser l’IPC.

 **Qu’est ce qui doit changer dans le PSOC ?**

Les subventions sont insuffisantes pour pleinement réaliser nos missions:
La moitié des OCASSS reçoivent moins de 100,000\$ par an, ce qui est très loin de couvrir les frais de fonctionnement. La subvention moyenne des OCASSS est de moins de 150,000\$ par an dans 8 régions.⁽¹⁾

Les subventions ne suivent pas l’augmentation de nos dépenses:
L’indexation annuelle des subventions est basée sur l’indice des prix à la consommation (IPC), alors que les OCASSS ont plus d’obligations qu’un ménage.

Le fonctionnement crée des iniquités entre nous:
Le financement et le traitement des OCASSS varient sans justification, alors que le principe « à mission comparable, financement comparable » devrait s’appliquer, tout en tenant compte de diverses réalités.



 **Que revendique CA\$\$\$H ?**

370M\$ d’ici 2022

L’ajout de 370M⁽²⁾ à l’enveloppe annuelle du PSOC (mission globale), d’ici au Budget du Québec de 2022.

3,25%⁽³⁾

L’indexation annuelle des subventions en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement.

Équité de financement

L’atteinte de l’équité de financement et de traitement partout au Québec.

(1) Données du Ministère du Travail de l’Emploi et de la Solidarité sociale pour 2017-2018, PSOC mission globale.

(2) Le 370M\$ est intégré au 460M\$ revendiqué par la campagne alliée, Engagez-vous pour le communautaire.

(3) Le taux de 3,25% est révisé chaque année.

Plus spécifiquement en regard du budget du PSOC, depuis la mise à jour de la revendication financière, par son budget de 2020-2021, le gouvernement a ajouté 40 millions \$ pour la mission globale du PSOC.

L'objectif étant de combler l'écart de 370 millions \$ par année, d'ici 2022, la Table souligne au gouvernement qu'il ne reste que deux budgets pour s'y rendre, ce qui demande qu'un effort particulier soit fait lors du budget de 2021-2022.

La campagne *CA\$\$\$H* revendique l'implantation de seuils planchers communs à toutes les régions, afin que chaque organisme obtienne un montant de base pour être réellement opérationnel et soit traité avec équité, quel que soit la région ou le domaine d'intervention.

Proposition no 3 de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Que le gouvernement accède aux revendications de deux campagnes au cœur des préoccupations des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS), soit la campagne *CA\$\$\$H* (*Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement*), et la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*, soit :

- **D'ajouter, d'ici au budget du Québec de 2022, 460 millions \$ dans les divers programmes de financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome (ACA), dont 370 millions \$ doivent servir à rehausser le volet mission globale du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).**
- **D'indexer annuellement les subventions à la mission globale des OCASSS et de tous les organismes d'ACA selon la hausse des coûts de fonctionnement.**
- **De garantir l'équité de financement et de traitement au sein du PSOC.**
- **D'investir massivement dans les services publics et les programmes sociaux afin de réduire les inégalités socioéconomiques et d'améliorer l'accès, sans discrimination, à des services publics universels, gratuits et de qualité.**

6. Le prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) doit être accompagné d'un budget consistant

Au printemps 2021, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, dévoilera les mesures prévues dans son nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC). Mentionnons que le dernier plan d'action visant à soutenir les organismes communautaires remonte à 2004.

De mai à décembre 2019, plus d'une [centaine de mémoires](#) mettant en lumière les besoins des organismes ont été déposés, dont le [mémoire](#) de la Table et ceux de 22 de ses membres. En plus d'exprimer les besoins financiers de l'ensemble du mouvement de l'action communautaire autonome, les mémoires ont également mis en lumière la nécessité que le gouvernement agisse en cohérence, dans le respect des droits et selon des principes d'équité. Cette vision globale s'est traduite en propositions sur des enjeux sociaux qui préoccupent les communautés, autant que sur des questions liées à l'existence et au fonctionnement des programmes de financement, notamment à l'égard du PSOC.

La sortie de ce plan d'action est très attendue par les OCASSS qui vivent, depuis plusieurs années, dans des situations de sous-financement insoutenables. Ce nouveau plan d'action vise deux objectifs : offrir un meilleur soutien financier et une plus grande reconnaissance aux organismes communautaires et poursuivre l'application de la Politique gouvernementale.

La Table estime que le dépôt de ce plan représente un rendez-vous historique à ne pas manquer qui coïncidera avec le 20^e anniversaire de la Politique gouvernementale, adoptée en 2001. Pour la même raison, elle s'attend à ce que le budget de 2021-2022 saisisse ce momentum unique pour donner au MSSS, ainsi qu'à tous les ministères et organismes gouvernementaux, les moyens financiers pour concrétiser les engagements que contiendra le plan d'action et pour affirmer son caractère gouvernemental.

Proposition no 4 de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Que le gouvernement donne au ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à tous les ministères et organismes gouvernementaux les moyens financiers pour concrétiser les engagements du prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), dont la sortie est prévue pour le printemps 2021.

7. Initiatives gouvernementales qui dupliquent ce que font des OCASSS

Alors que le gouvernement ne répond pas de manière suffisante aux besoins financiers des OCASSS, il trouve des fonds pour mettre en place des initiatives qui dupliquent ce qui se fait déjà par le milieu communautaire autonome.

Les plus récents exemples affectent particulièrement les organismes communautaires autonomes jeunesse (OCAJ) par la mise en place des Aires ouvertes, du projet Créneau carrefour jeunesse et de l'élargissement préoccupant de leur mission via un « projet de société : Carrefour Jeunesse » déployé graduellement par les Carrefours Jeunesse-emploi, du projet Sentinelles et celui de Tutorat.

Ils sont pris ici comme des exemples de duplications issues d'initiatives gouvernementales, mais les problèmes qu'elles engendrent dépassent leurs portées respectives.

En résumé :

- Les *Aires ouvertes* visent les 12-25 ans, et s'apparentent à des cliniques offrant des soins médicaux et psychosociaux, dans un environnement qui peut ressembler à un milieu de vie de type Maison des jeunes. Issues d'un partenariat public privé (PPP), elles sont mises en œuvre et financées par le MSSS, avec le soutien financier du Fonds de la recherche en santé du Québec et de la Fondation Graham Boeckh. Suite aux trois projets pilotes (démarrage), le déploiement massif du modèle est en cours de réalisation partout au Québec sans qu'aucune évaluation n'ait été réalisée. L'investissement représente une somme de 31,2 millions \$ par année pendant cinq ans (2019-2024), soit un minimum de 1,2 millions \$ par Aire ouverte.
- Le soutien financier accordé aux Carrefours Jeunesse-emploi dans le cadre du projet *Créneau carrefour jeunesse*, représente quant à lui une enveloppe de 20 millions \$ pour développer plusieurs des services déjà offerts dans des OCAJ, comme la persévérance scolaire et la lutte au décrochage, soutenir les jeunes en situation de vulnérabilité afin de favoriser la stabilisation de leur parcours de vie, favoriser l'engagement de jeunes aux parcours de vie différenciés, favoriser une participation des jeunes dans la vie de leur communauté, favoriser l'apprentissage de la participation citoyenne et des mécanismes de la démocratie.
- Le Réseau des carrefours jeunesse emploi du Québec (RCJEQ) réclame 80 millions \$, pour son « projet de société : Carrefour Jeunesse » qui vise à faire exactement ce que les OCAJ font depuis plus de 50 ans.

- Le *projet Sentinelles* vise à développer des services qui existent déjà, notamment par des organismes de travail de rue et des groupes offrant du soutien pour la santé mentale des jeunes, pour un total de 19 millions \$ d'aide gouvernementale.
- Le *projet Tutorat*, du ministère de l'Éducation, vise à déployer un projet de tutorat de 26,2 millions \$, qui serait offert par le personnel enseignant et les étudiants en enseignement. Le tutorat avec l'aide aux devoirs et leçons sont des expertises offertes par les OCAJ depuis de nombreuses années, mais dont le financement est toujours insuffisant.

Les inégalités se creusent en comparaison. Le total des initiatives gouvernementales citées plus haut représente un investissement de 176,4 millions \$, tandis le revenu annuel moyen des 360 OCASSS jeunes n'est que de 36,4 millions \$ (95 000\$ par an). Rappelons que ceux-ci rejoignent environ 475 000 jeunes, alors que les CJE en rejoignent environ 60 000.

Le MSSS est impliqué de diverses manières dans ces initiatives gouvernementales et de nombreux OCASSS en subissent les conséquences. Ces initiatives se développent sans concertation avec les ressources existantes et, dans le cas de ces quatre exemples récents, mettent en péril le fonctionnement de certaines d'organismes, notamment des maisons de jeunes, des organismes offrant divers soutiens aux jeunes et notamment dans un contexte de travail de rue ainsi que des organismes en lutte au décrochage. Des sommes colossales sont associées à ces nouvelles initiatives, pendant que les ressources communautaires existantes ne sont pas suffisamment soutenues.

Proposition no 5 de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Que le gouvernement reconnaisse les expertises des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) et cesse de mettre sur pied des initiatives dupliquant les activités qu'ils réalisent. Dans le cas des duplications déjà en place, que le gouvernement accorde les mêmes sommes, qu'il leur a consentis, aux OCASSS du secteur correspondant.

8. Solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses proposées par la Coalition Main rouge et par la Coalition Solidarité Santé

La crise sanitaire actuelle rend visibles les conséquences du sous-financement des services publics et des programmes sociaux et amplifie les inégalités sociales. La Table souhaite particulièrement attirer l'attention du gouvernement sur les avantages de mettre en place un régime entièrement public d'assurance médicaments.

Chaque année, la population québécoise paie plus de 7,5 milliards de dollars pour ses médicaments prescrits. Pourtant, il est possible de contrôler les coûts des médicaments et d'en favoriser l'accès en rendant le régime actuel d'assurance médicaments entièrement public. C'est ce que propose la Coalition Solidarité Santé par la campagne *Le remède aux coupures*, ainsi que la Coalition Main rouge.

Le Québec dépense 35 % de plus que les autres provinces pour ses médicaments. Pourquoi ? Le fait d'avoir un régime d'assurance médicaments mixte public-privé fait en sorte que seulement 44 % de la population est assurée par le gouvernement (assurance publique) et la majorité, soit 56 %, est assurée par des centaines de régimes privés d'assurance collective.

Ce régime fragmenté limite le pouvoir de négociation du gouvernement et les économies d'échelle pour favoriser un coût plus élevé des médicaments, ce qui profite en premier lieu à :

- L'industrie pharmaceutique : Par exemple, 500 comprimés d'un médicament générique populaire Lipitor (Atorvastatine) coûtent 204 \$ au Québec, mais 104 \$ en Allemagne et 28 \$ en Nouvelle-Zélande.
- Les pharmaciens : Pour le régime public, leurs honoraires sont fixés par le gouvernement autour de 8,40 \$, mais ils ne le sont pas pour les régimes privés. Résultat : au Québec, deux personnes qui entrent dans la même pharmacie, avec la même prescription, vont ressortir avec deux factures différentes, laquelle sera beaucoup plus élevée pour la personne assurée au privé !
- Les assureurs : Dans les régimes privés d'assurance collective, la facture est plus élevée à cause des frais d'administration pouvant aller jusqu'à 16 % au privé contre 2 % au public ; d'une taxe de 9 % sur les primes ; des enfants qui ne bénéficient pas de la gratuité de leurs médicaments et de l'employé à temps partiel qui paie la même prime que son patron, etc.

Le régime actuel (public-privé) est beaucoup trop coûteux et de plus en plus inéquitable. Nous dépensons 80 % de plus que les principaux pays développés pour nos médicaments. La population a droit d'avoir un régime d'assurance médicaments qui offre les mêmes conditions d'accès aux médicaments pour toutes et tous, au même prix !

Des solutions existent et le Québec est à la traîne ! À l'exception des États-Unis qui n'ont pas de système public, les pays développés ont intégré les médicaments à leur système public de santé en adoptant un régime d'assurance médicaments entièrement public. Résultat, la France, le Royaume-Uni, la Suède, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, entre autres, dépensent de 16 % à 63 % moins que le Québec pour leurs médicaments. Pendant ce temps, de nombreux journalistes et chercheurs traitent régulièrement des coûts astronomiques des médicaments et soulèvent l'urgence d'agir.

En Ontario, le régime public d'assurance médicaments est désormais gratuit pour les 25 ans et moins et le gouvernement fédéral envisage sérieusement la mise en place d'un régime entièrement public. Même le Commissaire à la santé et au bien-être du Québec, dans son rapport de mars 2015, jugeait nécessaire une réforme du régime actuel (public-privé) qu'il estimait beaucoup trop coûteux et de plus en plus inéquitable.

À l'instar de la Coalition Main rouge, dont elle est membre, la Table demande au gouvernement d'instaurer des mesures fiscales progressives permettraient de financer adéquatement les OCASSS, tout en réinvestissant dans les autres services publics et les programmes sociaux ainsi que dans la mission de l'ensemble des groupes d'action communautaire autonome.

Réinstaurer la taxe sur le capital pour les banques, augmenter le nombre de paliers d'imposition, imposer davantage les dividendes et les gains en capital, au même titre que les revenus de travail, instaurer un régime public d'assurance médicaments, augmenter les impôts des grandes entreprises, plutôt que de les diminuer sont autant d'avenues que le gouvernement devrait emprunter pour renforcer d'abord le filet social et éventuellement atteindre l'équilibre budgétaire. La Coalition Main rouge évalue qu'à terme, le Québec pourrait récupérer 10 milliards \$ par année comme le montre l'illustration ci-contre.

Coalition Main rouge

Solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses proposées par la Coalition Main rouge Mai 2020

		Mesures de contrôle des dépenses	Revenus fiscaux suppl.
A. Améliorer la progressivité de l'impôt et revoir les dépenses fiscales des particuliers			
1	Établir 9 paliers d'imposition (paliers proposés)		2500 M\$
	15 % = 0 \$ à 49 999 \$ À noter que le premier 15 532 \$ de revenu ne serait pas imposé (montant personnel de base -2020)	18 % = 50 000 \$ à 59 999 \$ 20 % = 60 000 \$ à 69 999 \$ 24 % = 70 000 \$ à 99 999 \$ 28 % = 100 000 \$ à 129 999 \$	
2	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers (sauf pour la résidence principale)		1055 M\$
3	Diminuer le plafond des REER (de 26 500 \$ à 18 000 \$)		540 M\$
4	Réduire les crédits d'impôt pour dividendes		260 M\$
5	Moduler la TVQ, imposer des taxes écologiques ou des taxes de luxe		409,5 M\$
6	Mettre fin à l'incorporation des médecins et revoir leur rémunération		1000 M\$
B. Rétablir un équilibre entre la fiscalité des particuliers et celle des entreprises			
7	Augmenter le taux provincial d'imposition des grandes entreprises à 13 % (actuellement à 11,9 %)		291 M\$
8	Augmenter la contribution fiscale des institutions financières notamment en rétablissant la taxe sur leur capital		862 M\$
9	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises : Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital (715 M\$) ; Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dus (501 M\$);		1216 M\$
10	Réduire les subventions aux entreprises		500 M\$
11	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (dans le respect des revendications autochtones et en tenant compte du partage des revenus avec les communautés locales)		238,5M\$
C. Mesures diverses¹			
12	Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal		686 M\$
13	Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé		113 M\$
14	Adopter un régime entièrement public d'assurance médicaments		300M\$
15	Taxer le capital des fondations privées		280M\$
GRAND TOTAL (revenus fiscaux + contrôle des dépenses) des sommes récupérées annuellement			10 251 M \$ (en millions \$)

¹ Nous présentons aussi dans le document complet quatre autres mesures pour lesquelles nous n'avons pu estimer les économies liées à leur mise en oeuvre: (16) Utiliser le logiciel libre dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental; (17) Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures; (18) Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées et (19) Adopter une politique de rémunération maximale.

Ces solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses de l'État permettraient de faire face aux prochaines crises et de réinvestir suffisamment pour le nécessaire renforcement du filet social québécois.

Proposition no 6 de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Que le gouvernement instaure un régime public d'assurance médicaments, réinstaure la taxe sur le capital pour les banques, augmente le nombre de paliers d'imposition, impose davantage les dividendes et les gains en capital, au même titre que les revenus de travail, et augmente les impôts des grandes entreprises plutôt que de les diminuer, afin de renforcer d'abord le filet social et éventuellement atteindre l'équilibre budgétaire.

9. Rappel des propositions de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

1. Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de la population, d'assurer le respect de leurs droits et de réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches, que le gouvernement soutienne adéquatement l'action communautaire autonome et la justice sociale.
2. Que le gouvernement soutienne tous les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux, afin qu'ils puissent faire face aux suites de la pandémie en injectant des sommes dans le volet mission globale du *Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)*. Ces sommes devront être administrées selon les règles de ce programme, notamment en considérant la reddition de comptes du PSOC comme étant également valide pour les fonds COVID-19.
3. Que le gouvernement accède aux revendications de deux campagnes au cœur des préoccupations des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS), soit la campagne *CAS\$\$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement)*, et la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*, soit :
 - D'ajouter, d'ici au budget du Québec de 2022, 460 millions \$ dans les divers programmes de financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome (ACA), dont 370 millions \$ doivent servir à rehausser le volet mission globale du *Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)*.
 - D'indexer annuellement les subventions à la mission globale des OCASSS et de tous les organismes d'ACA selon la hausse des coûts de fonctionnement.
 - De garantir l'équité de financement et de traitement au sein du PSOC.
 - D'investir massivement dans les services publics et les programmes sociaux afin de réduire les inégalités socioéconomiques et d'améliorer l'accès, sans discrimination, à des services publics universels, gratuits et de qualité.
4. Que le gouvernement donne au ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à tous les ministères et organismes gouvernementaux les moyens financiers pour concrétiser les engagements du prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), dont la sortie est prévue pour le printemps 2021.
5. Que le gouvernement reconnaisse les expertises des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) et cesse de mettre sur pied des initiatives dupliquant les activités qu'ils réalisent. Dans le cas des duplications déjà en place, que le gouvernement accorde les mêmes sommes, qu'il leur a consentis, aux OCASSS du secteur correspondant.
6. Que le gouvernement instaure un régime public d'assurance médicaments, réinstaure la taxe sur le capital pour les banques, augmente le nombre de paliers d'imposition, impose davantage les dividendes et les gains en capital, au même titre que les revenus de travail, et augmente les impôts des grandes entreprises plutôt que de les diminuer, afin de renforcer d'abord le filet social et éventuellement atteindre l'équilibre budgétaire.

10. Conclusion

Le Québec a toutes les ressources disponibles pour développer et maintenir un système de santé et de services sociaux gratuit et accessible universellement, sans discrimination, de même que des programmes sociaux répondant aux besoins de la population.

Le Québec a également les moyens pour assurer un financement adéquat des groupes communautaires qui, par leur nature citoyenne, démocratique, et enracinée dans la communauté, participent activement à des aspects essentiels du droit à la santé, tels que la prévention, l'écoute et le soutien, la défense des droits, le droit à la participation et la mise en place d'approches globales permettant d'agir sur les déterminants de la santé.

Les groupes communautaires contribuent à mettre en œuvre les droits économiques, sociaux et culturels, dont le droit à la santé. Bien plus large que le seul fait de recevoir des soins, le droit à la santé est global au point d'inclure les facteurs qui influencent la santé, dont la « participation de la population à la prise de toutes les décisions en matière de santé aux niveaux communautaire, national et international.¹⁵ »

En ne soutenant pas de façon suffisante et équitable les groupes communautaires autonomes en santé et services sociaux partout sur son territoire, l'État ne répond pas convenablement à son obligation de réaliser le droit à la santé en toute égalité, partout sur son territoire.

Les membres de votre formation politique ont maintes fois reconnu la valeur du travail fait par les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux.

La Table constate malheureusement que de moins en moins d'organismes communautaires autonomes sont invités à présenter leurs mémoires durant les consultations prébudgétaires. Comme bon nombre d'organisations, la Table a demandé de présenter son mémoire, mais elle a essuyé un refus de la part du ministère des Finances. L'an dernier, un maigre 5 % des rencontres était dédié à des organismes communautaires et la situation est pire en 2021. En effet, des [53 rencontres apparaissant sur le site du ministère](#), seulement 2 organismes communautaires ont été invités à présenter leurs mémoires, ce qui n'est pas cohérent avec le discours gouvernemental quant à l'importance du mouvement de l'action communautaire autonome.

Durant la campagne électorale de 2018, monsieur François Paradis, maintenant président de l'Assemblée nationale, s'est exprimé quant aux enjeux qui touchent les groupes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux. Ses paroles ont fait espérer que les demandes des OCASSS seraient enfin entendues. À 20 mois de la prochaine campagne électorale, les revoici en rappel, afin qu'ils orientent la suite des choses.

« Dans ce dossier-là et cette question-là, il y a notamment toute la notion d'iniquité. (...) Des organismes communautaires qui, parce que situés à un endroit au Québec, étaient sous-financés par rapport à une même mission dans un autre endroit. Je sais que c'est une préoccupation.

La mission globale, la récurrence du financement, la mission par projet, le fait que souvent les équipes vos équipes doivent mettre du temps à redemander et à valider des financements pour favoriser votre

¹⁵ Comité des droits économiques, sociaux et culturels, « *Le droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint (art. 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)* », Conseil Économique et Social, Nations Unies, E/C.12/2000/4, 11 août 2000, disponible [en ligne](#).

efficacité. Alors ce qu'on devra faire, au-delà des chiffres qui seront donnés, c'est de faciliter votre tâche, de diminuer la bureaucratie, de diminuer l'iniquité, de travailler sur l'uniformisation, de reconnaître les missions générales.»¹⁶

« L'indexation sur les coûts système, c'est comme ça que ça s'appelle, c'est ce que vous privilégiez comme organisation, je pense que l'idée est intéressante. (...) On parle maintenant d'indexation suffisante pour réussir à survivre, de rétention de votre personnel, de faire en sorte qu'on puisse continuer à travailler au profit d'usagers. (...) Alors vous avez une solution sur l'indexation, vous dites on devrait fonctionner de telle façon, encore une fois, je vous ouvre la porte.»

Ainsi qu'il a été exposé dans ce mémoire, les réponses apportées par les deux budgets depuis l'élection de votre gouvernement n'ont pas été à la hauteur des besoins. Si votre gouvernement avait accordé les 370 millions manquants en 2020-2021, ainsi qu'une indexation de 3.25%, en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement, le financement du PSOC pour la mission globale ne représenterait que 2,3% du budget du MSSS. Cette mince différence de 1% dans le budget du MSSS n'est pas de nature à compromettre les finances publiques.

La Table tient d'ailleurs à réitérer le message que bon nombre d'OCASSS ont diffusé ces dernières semaines, à titre de participation à l'action [Haussez le financement](#) dans le cadre de la campagne CA\$\$\$H :

« Messieurs les ministres Christian Dubé - Député de La Prairie et Lionel Carmant - Député de Taillon, je compte sur vous pour le [#budget2021](#).

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires & bénévoles
★ Favoris · 11 février, à 09 h 00 · 🌐

#HaussezLeFinancement du #PSOC - Messieurs les ministres Christian Dubé - Député de La Prairie et Lionel Carmant - Député de Taillon, je compte sur vous pour le #budget2021.

Notre organisme a besoin de 352 970 \$ de plus pour remplir sa mission, comparativement à l'année 2019-2020.

Nous appuyons la campagne #CASSH qui revendique 370M\$ supplémentaires pour le PSOC d'ici 2022 = seulement 1% du budget du #MSSS pour 3000 #OCASSS.

Nous attirons de plus votre attention sur le fait, qu'à 7 semaines de la fin mars, les organismes recevant leur PSOC du niveau national du #MSSS ne connaissent toujours pas le montant qu'ils recevront pour l'année en cours. Cela est inacceptable et nous vous demandons de corriger rapidement la situation. Voir moins

Notre organisme a besoin de 352 970 \$ de plus pour remplir sa mission, comparativement à l'année 2019-2020. Nous appuyons la campagne [#CASSH](#) qui revendique 370M\$ supplémentaires pour le PSOC d'ici 2022 = seulement 1% du budget du #MSSS pour 3000 [#OCASSS](#).

Nous attirons de plus votre attention sur le fait, qu'à 7 semaines de la fin mars, les organismes recevant leur PSOC du niveau national du [#MSSS](#) ne connaissent toujours pas le montant qu'ils recevront pour l'année en cours. Cela est inacceptable et nous vous demandons de corriger rapidement la situation. »

Les 3 000 OCASSS, ainsi que les milliers de personnes qui les fréquentent, y travaillent ou y donnent du temps bénévolement comptent sur vous pour le budget de 2021-2022.

Merci pour votre attention.

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles,
14 février 2021

¹⁶ 2018, Capsules vidéos « CA\$\$\$H : Quels partis augmenteront le PSOC de 355M\$/an? » [de 0:34 à 1:51](#) et « CA\$\$\$H : Quels partis indexeront les subventions selon la hausse des coûts d'opération ? », [de 2:14 à 3:21](#)
<https://www.facebook.com/CAMPAGNECASSH/videos/>

Annexe 1 : Portrait des fonds d'urgence COVID-19 annoncés aux OCASSS

	Montant prévu et date de l'annonce		Informations	Nombre d'organismes admissibles	Montant moyen estimé	Période d'application
Fonds non ciblés à des domaines particuliers	70 millions \$	13-08-2020	Aide d'urgence afin d'aider les organismes communautaires à compenser les pertes de revenus liées à la pandémie, notamment en raison de l'annulation d'activités de levée de fonds et de la baisse considérable des dons reçus.	3 000	23 333\$, soit 3 590\$ par mois	Du 13 mars au 30 septembre
Fonds non ciblés à des domaines particuliers, mais restreints aux organismes offrant des services directs	20 millions \$	15-04-2020	Aide d'urgence afin de répondre aux besoins financiers supplémentaires des organismes communautaires offrant des services directs à la population, notamment dans les secteurs de l'alimentation, l'hébergement, l'accompagnement-transport bénévole, et les services communautaires de santé physique et mentale.	3 000 (sauf ceux n'offrant pas de services directs à la population)	6 667\$, soit 1 905\$ par mois (chiffres basés sur 3000, ce qui n'est pas exact, car il faudrait retirer ceux qui n'offrent pas de services directs à la population.)	Du 13 mars au 30 juin 2020.
Fonds spécifiques aux organismes en santé mentale	17,5 millions \$	17-08-2020	La 1^{ère} annonce et la 2^e annonce vise à hausser les services des organismes communautaires en santé mentale, entre autres grâce à l'ajout de ressources humaines.	446	17,5 : 39 462\$, soit 3 288\$ par mois	Du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021
	10 millions \$	2-11-2020			10M : 22 422\$, soit 1 868\$ par mois	Du 1^{er} avril 2021 au 30 mars 2022
Fonds spécifiques aux organismes en hébergement en dépendance	3 millions \$	30-04-2020	Aide financière d'urgence octroyée aux ressources d'hébergement en dépendance. Soutien accordé pour couvrir les frais excédentaires engendrés par la pandémie, notamment pour l'accroissement de la surveillance, le rehaussement de l'entretien sanitaire et la désinfection, l'achat de matériel sanitaire, l'embauche de ressources additionnelles, le paiement de temps supplémentaire ainsi que pour l'augmentation des coûts liés à l'alimentation des personnes hébergées..	84	35 715\$, soit 10 205\$ par mois	Du 13 mars au 30 juin 2020.
Fonds spécifiques aux organismes en itinérance	3 millions \$	1206-2020	Pour soutenir les organismes communautaires œuvrant en itinérance dans la région de Montréal	100	30 000\$, soit 10 000\$ par mois	Printemps 2020

	Montant prévu et date de l'annonce		Informations	Nombre d'organismes admissibles	Montant moyen estimé	Période d'application
Fonds spécifiques aux ressources d'hébergement pour femmes victimes de violences	2,5 millions \$ (MSSS et MÉES)	27-03-2020	Somme accordée dans le but de combler les besoins accrus des organismes d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et femmes violentées vivant de multiples problématiques sociales.	110	22 727\$, soit 6 495\$ par mois.	Du 13 mars au 30 juin 2020.
Fonds spécifiques aux banques alimentaires	2 millions \$	24-03-2020	Aide financière d'urgence afin d'offrir de l'aide alimentaire aux personnes en situation de vulnérabilité et d'être présent auprès des communautés pour leur fournir un approvisionnement de denrées et un soutien d'urgence dans des situations exceptionnelles. Cette somme vise à répondre à la hausse des besoins d'aide alimentaire, notamment par l'achat de denrées et l'ajout de main-d'œuvre.	32 (qui distribuent des denrées à 1 200 groupes)	1 667\$, soit 556\$ par mois	Printemps 2020
Fonds spécifiques pour 2 organismes soutenant les jeunes	0,5 millions \$	9-04-2020	Aide financière d'urgence de 500 000 \$ versée à Tel-jeunes en soutien à la mission de l'organisation qui est d'offrir en tout temps, par la LigneParents et Tel-jeunes, des services gratuits et confidentiels d'intervenants professionnels aux jeunes et aux parents qui en ont besoin.	1	500 000\$, soit 166 667\$ par mois	Printemps 2020
Fonds spécifiques pour 2 organismes soutenant les personnes endeuillées	0,24 millions \$	29-04-2020	Aide financière d'urgence de 240 000\$ pour Tel-Écoute – ligne Le Deuil et Deuil-jeunesse, afin de rendre disponibles leurs lignes d'écoute 12 heures par jour, 7 jours sur 7 et offrir jusqu'à 3 consultations individuelles.	2	120 000\$, soit 40 000\$ par mois	Printemps 2020
TOTAL annoncé	128,8 millions \$	Sommaire des 10 fonds Les 8 fonds ciblés ont totalisé 38,8 millions \$ Un fonds non ciblé, mais excluant les organismes n'offrant pas de services directs à la population, totalisant 20 millions \$ Un fonds véritablement non ciblé, totalisant 70 millions \$			Sommaire des périodes d'application : 7 fonds : 3,5 mois ou moins. 1 fond : 6,5 mois 2 fonds : 12 mois	

Annexe 2 : Présentation détaillée de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et de ses membres

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table) est formée de 45 regroupements nationaux, actifs à la grandeur du Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.). À travers ses membres, la Table rejoint plus de 3 000 groupes communautaires de base de toutes les régions. Ce sont par exemple des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices, etc.



Par, pour et avec les communautés dont ils sont issus, les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux sont autant de réponses collectives à une quête de justice sociale. Avec leurs actions innovatrices, leurs pratiques originales et leur vision globale, ils atteignent tous les milieux et constituent des ressources aussi variées qu'essentielles. Plus de deux millions de citoyennes et citoyens s'y retrouvent pour renforcer des milliers de communautés.

Lieu de mobilisation, de concertation et de réflexion, la Table développe des analyses critiques portant sur différents aspects entourant le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population.

Depuis ses débuts, la Table s'allie activement à plusieurs instances des mouvements communautaires et syndicaux. Elle est membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome, de la Ligue des droits et libertés, de la Coalition Solidarité Santé et de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

Les regroupements membres de la Table contribuent à la vie démocratique québécoise

Les regroupements provinciaux démontrent quotidiennement la valeur de leurs analyses et l'importance de leur apport à la société québécoise. Ils jouent un rôle essentiel tant auprès de la population qu'auprès de leurs membres, par leur rayonnement, leurs expertises et les alliances qu'ils forment au sein de divers mouvements sociaux :

- en regroupant des milliers d'organismes répartis dans toutes les régions québécoises;
- en favorisant la participation de milliers de citoyens et de citoyennes aux débats de société, en plus d'y contribuer comme regroupements
- en agissant en amont des difficultés par leur travail au niveau de la prévention et de la promotion de la santé globale des personnes et de la société;
- en s'alliant aux divers mouvements sociaux, notamment pour s'opposer à la marchandisation et à la privatisation des services publics;
- en favorisant l'exercice de la démocratie au sein des groupes et dans la société en général;
- en participant à de nombreuses instances consultatives gouvernementales et en facilitant la participation des groupes de base, autant que de la population;
- en défendant l'autonomie, les pratiques du mouvement communautaire autonome et leur apport à la société;
- en renforçant la capacité d'agir des communautés et la solidarité, par une approche « PAR-POUR-AVEC »;
- en agissant dans une visée de transformation sociale et d'éducation populaire;
- en s'opposant aux mesures et décisions qui appauvrissent la population et détruisent le filet social et compromettent le respect et l'exercice des droits économiques et sociaux;
- en défendant les intérêts de la population dans son ensemble, et non des intérêts spécifiques ou corporatistes;
- en incitant l'État à assumer pleinement ses responsabilités envers la population et en le tenant redevable envers celle-ci.

Les 45 regroupements membres de la Table incarnent ces caractéristiques en intervenant sur des thématiques spécifiques :

En matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, en soutenant les femmes et les enfants qui en sont victimes par de l'hébergement, la sensibilisation de la population et l'éducation à la non-violence, par la défense des droits, etc.:

- | | | |
|--|---|--|
| • À cœur d'homme - Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence | • Fédération des maisons d'hébergement pour femmes | • Regroupement des organismes Espace du Québec |
| • Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale | • Regroupement des auberges du cœur du Québec | • Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel |
| | • Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale | |

En matière de planification des naissances, de périnatalité, de soutien à l'allaitement et de soutien aux parents de jeunes enfants :

- | | | |
|--|--------------------------------|--------------------------------------|
| • Fédération du Québec pour le planning des naissances | • Fédération Nourri-Source | • Premiers Pas Québec |
| | • Mouvement allaitement Québec | • Regroupement Naissance-Renaissance |

En situation d'urgence, par de l'écoute et du soutien aux personnes et dans la défense et l'expression de leurs droits :

- Association des centres d'écoute téléphonique du Québec
- Association québécoise de prévention du suicide
- Fédération des Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes
- Regroupement des organismes de justice alternative du Québec
- Association des organismes de justice alternative du Québec

En matière de sécurité alimentaire :

- Banques Alimentaires du Québec
- Regroupement des cuisines collectives du Québec
- Regroupement des Popotes roulantes

En soutien aux femmes, aux jeunes, aux familles, aux personnes âgées, aux communautés ethnoculturelles par l'entraide, l'empowerment et par des lieux pour briser l'isolement :

- Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
- Association québécoise des centres communautaires pour aînés
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
- Fédération des centres d'action bénévole du Québec
- L'R des Centres de femmes du Québec
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
- Réseau québécois d'action pour la santé des femmes

En soutien aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, de santé physique, de dépendances, d'itinérance, de discriminations, des personnes handicapées, par des actions visant la fin des exclusions liées à ces conditions, par des ressources variées, la défense de leurs droits, l'entraide, etc.

- Association des groupes d'intervention en défense de droit en santé mentale du Québec
- Association québécoise des centres d'intervention en dépendance
- Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
- Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale
- Mouvement santé mentale Québec (anciennement ACSM - Division du Québec)
- Regroupement des associations de parents PANDA du Québec
- Regroupement des associations de personnes aphasiques du Québec.
- Regroupement des associations de personnes traumatisées cranio-cérébrales du Québec
- Regroupement des organismes communautaires pour le Travail de rue
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec
- Regroupement Langage Québec
- Société québécoise de déficience intellectuelle

En soutien aux proches aidants, en favorisant le parrainage et l'entraide intergénérationnelle:

- Association des Grands Frères et des Grandes Soeurs du Québec
- Intergénération Québec
- Regroupement des aidants naturels du Québec
- Regroupement québécois du parrainage civique